

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Annabelle GANDON qui est accompagnée de son mari, tous deux habitants de la commune.

Annabelle GANDON a sollicité la municipalité afin de lui part de son projet de réouverture de l'Auberge du Pêcheur. Une réunion publique d'informations a été organisée le 22 novembre dernier, rassemblant une quarantaine de Fercéens. Un sondage sur les attentes des administrés a également été réalisé.

Madame GANDON souhaite reprendre la gérance de l'Auberge du Pêcheur en développant un commerce multi-services : épicerie en collaboration avec l'association « Le Petit Marché », La Poste, point relais colis, dépôt de tabac, dépôt presse, commandes diverses auprès de la boulangerie de Chemiré-le-Gaudin.

Concernant la restauration, Annabelle GANDON sera épaulée par son mari, cuisinier de métier. Une restauration rapide avec des produits frais et fait-maison. Elle souhaiterait également reprendre le contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire à compter de septembre 2020.

Après la présentation de Monsieur et Madame GANDON, les élus présents donnent leurs avis. De manière générale, le conseil municipal est convaincu du projet qui leur paraît réfléchi et sécuritaire et est donc favorable à la réouverture de l'Auberge du Pêcheur au printemps 2020.

////////////////////////////////////

Lotissement « Les Grands Jardins II » - parcelle 17 appartenant à la SCI JEMET (19.78)

Par délibération n°18.82 en date du 10 octobre 2018, le conseil municipal avait décidé d'obtenir gratuitement une surface d'environ 550 m² de la parcelle C n°1016 appartenant à la SCI JEMET représentée par Monsieur PETIT, sous réserve de plusieurs conditions.

A ce jour, le plan de composition du « Lotissement Les Grands Jardins II » inclut cette parcelle 17 qui présente toutefois certaines contraintes financières et contractuelles. De ce fait, le conseil municipal s'interroge de l'intérêt pour la commune d'incorporer cette parcelle dans le lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retirer la parcelle 17 du permis d'aménager pour le lotissement « Les Grands Jardins II ».

Cette délibération annule la délibération n°18.82.

////////////////////////////////////

Acquisition de la parcelle cadastrée section C n°1066 appartenant à Madame PAILLARD Marguerite (19.79)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du permis d'aménager du Lotissement « Les Grands Jardins I » déposé en 2012, la parcelle C n°1066 avait été intégrée en vue d'une future acquisition par la commune pour créer un lot supplémentaire à la vente.

Facturation suite aux travaux d'aménagement de la rue de la Mairie (19.82)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal.

Vu les travaux d'aménagement de la rue de la Mairie réalisés en 2018,

Vu la réalisation de l'enrobé devant le portail de l'habitation située au 12 rue du Mans et appartenant à la famille QUERU,

Considérant que l'accord de la famille QUERU de participer financièrement à la réalisation de cet enrobé devant leur portail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de facturer la réalisation de l'enrobé devant le portail à la famille QUERU au prix de 300 euros.

//

WiFi4EU

Le conseil municipal est informé que la commune a été sélectionnée par l'initiative de la Commission européenne WiFi4EU. Cette sélection permet à Fercé-sur-Sarthe d'obtenir un financement de 15 000,00 euros pour installer des bornes WiFi dans l'espace public.

Maxime BARILLEAU, conseiller municipal va participer à une réunion d'informations à ce sujet en décembre.

//

Projet d'installation d'ombrières photovoltaïques

Suite à une commission du Pôle Métropolitain pour Mouv'nGo, Monsieur le Maire a rencontré Le Mans Sun. Cette société développe et installe des ombrières photovoltaïques au sein des communes.

Trois lieux d'implantation ont été étudiés dans le village : le parking devant l'école, le terrain Bois-Laurent et l'atelier municipal. Le coût de cette installation serait nul pour la commune, excepté un habillage spécifique ou le raccordement électrique pour l'atelier municipal.

Le conseil municipal est intéressé par la démarche, notamment pour l'atelier municipal. Ces ombrières photovoltaïques permettraient de stocker du matériel à l'abri. La proposition sur le parking de l'école est à étudier en vue d'un aménagement futur. Enfin, l'implantation au Bois-Laurent est réfutée par les élus présents, jugeant que cette installation ne s'harmonise pas avec l'environnement paysager du bord de Sarthe.

//

Service d'autopartage Mouv'n Go : évolution tarifaire (19.83)

Concession case columbarium ou caverne	15 ans	200,00 euros
Concession case columbarium ou caverne	30 ans	400,00 euros
Transfert des cendres au jardin du souvenir		50,00 euros
Pose ou retrait d'une urne		20,00 euros

////////////////////////////////////

Tarifs de la Maison du Temps Libre 2020 (19.85)

Par délibération, les tarifs de la Maison du Temps Libre pour l'année 2020 sont fixés ainsi qu'il suit :

LOCATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE		
MANIFESTATIONS	TARIFS	CAUTION
½ journée	86 €	100 €
1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 6h à 6h)	160 €	250 €
1 journée : (du samedi 12h au dimanche matin 6h)	113 €	
2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h)	234 €	
2 journées : (du samedi 12h au lundi matin 6h)	187 €	
TARIF DU CHAUFFAGE EN PERIODE HIVERNALE		
½ journée : 43 €	1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 6h à 6h) 77 €	2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h) 119 €
	1 journée : (du samedi 12h au dimanche matin 6h) 55 €	2 journées : (du samedi 12h au lundi matin 6h) 96 €
TARIF DE LOCATION DE LA VAISSELLE		
50 premiers couverts	32 €	
Par couvert supplémentaire	0,52 €	

La location de la Maison du Temps Libre est réservée aux habitants de la commune.

////////////////////////////////////

Tarifs de la Maison pour Tous Henri Mazet 2020 (19.86)

Par délibération, les tarifs de la Maison pour Tous pour l'année 2020 sont fixés ainsi qu'il suit :

LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS HENRI MAZET

MANIFESTATIONS	TARIFS	CAUTION
½ journée (6 heures)	60 €	600 €
1 journée complète : 24h (samedi ou dimanche de 8h00 à 8h00)	115 €	
2 journées complètes : 48h (du samedi 6h au lundi matin 6h)	215 €	

La location de la Maison pour Tous est réservée aux habitants de la commune.

//

Admission en non-valeurs

Ce point est reporté à la prochaine séance.

//

Maisons France Service

Monsieur le Maire aborde le sujet. Les Maisons France Service seront des établissements qui devront proposer *a minima* les démarches relevant de divers organismes : Caisse d’Allocations Familiales, Pôle Emploi, La Poste, Caisse nationale d’Assurance Maladie etc. Ce socle de services pourra être développé par les collectivités locales. Dès 2020, il sera possible de voir apparaître les premières Maisons France Service en France.

Au sein de la communauté de communes du Val de Sarthe, le président de l’intercommunalité a demandé que chaque conseil municipal réfléchisse à l’intérêt que porte l’ouverture d’une Maison France Service sur le territoire, sachant que deux établissements sont prévus à Noyen-sur-Sarthe ainsi qu’à Allonnes.

Le conseil municipal réagit, et s’interroge de l’intérêt que porte l’ouverture d’une Maison France Service sur le territoire intercommunal aux alentours de Fercé-sur-Sarthe. En revanche, les élus s’accordent à dire que l’ouverture d’une Maison France Service peut tout à fait être profitable aux habitants des communes de la communauté de communes plus isolées des services.

Enfin, les élus présents précisent que le maillage du territoire intercommunal autour d’une Maison France Service est primordial afin que chaque mairie puisse continuer à apporter une aide à ses administrés.

//

Remboursement de frais avancés par le Maire (19.87)

Vu la dépense de 215,00 euros effectuée par Monsieur le Maire pour le transport des élus dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales,

Considérant que cette dépense relève de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Suite au conseil d'école, Marion LE BLAY rend compte de la réunion.

➤ **Acquisition cuisine au logement de l'Auberge du Pêcheur**

Une cuisine sera prochainement installée pour le logement de l'Auberge du Pêcheur

➤ **Demande d'un habitant extérieur : comité de la bonne humeur**

En vue de la 4^{ème} édition du festival « A tout Bout d'Champ » qui se déroulera à Chantenay-Villedieu en juillet 2020, l'association organisatrice recherche du matériel événementiel. Les élus accordent la mise à disposition sous condition que la commune n'en ait pas l'utilité aux mêmes dates.

➤ **Problématique stationnement sur l'aire de retournement des poids-lourds**

Il semblerait que des poids-lourds stationnant sur l'aire de retournement, rue de Noyen poserait problème aux camions devant faire demi-tour. Une seconde entrée est possible sur ce parking. Des devis pour la réaliser vont être demandés à plusieurs entreprises.

➤ **Planning de distribution des sacs d'ordures ménagères et organisation**

Vendredi 29 novembre 16h00-18h30 Maison pour Tous	Jocelyne PAVY Christine BOUCHER Laurent NICOLLE
Samedi 30 novembre 9h30-12h00 Maison pour Tous	Marion LE BLAY Maxime BARILLEAU Jocelyne PAVY Philippe BERGUES
Lundi 2 décembre 16h00-19h00 Maison pour Tous	Patrick PORCHER Laurent NICOLLE Dominique DHUMEAUX

Date du prochain conseil municipal :

- Mercredi 15 janvier 2020 à 19h30

La séance est levée à 23h00

////////////////////////////////////

Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 19.78 à 19.87.

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT	ABSENT		

Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
			ABSENT EXCUSÉ
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE EXCUSÉE			